



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-neuvième session, Siège de la FAO

Rome (Italie) 27 juin-1^{er} juillet 2016

ADOPTION DE TEXTES DU CODEX À L'ÉTAPE 5¹

La Commission est invitée à adopter en tant que Projets de norme, Codes d'usages ou autres recommandations, un certain nombre d'Avant-projets de textes soumis à l'étape 5 de la procédure unique pour l'élaboration des normes et textes apparentés du Codex. Ces textes sont énumérés dans le tableau ci-dessous, et, une fois adoptés, seront avancés à l'étape 6 pour observations supplémentaires et examen par les organes subsidiaires compétents du Codex.

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	N° du travail	Référence
CCSCH	Norme pour le cumin (avant-projet)	N05-2014	REP16/SCH par. 25, Annexe III
	Norme pour le thym (avant-projet)	N07-2014	REP16/SCH par. 37, Annexe IV
CCFFV	Norme pour les aux (avant-projet)	N09-2014	REP16/FFV par. 70, Annexe IV
	Norme pour le kiwi (avant-projet)	N11-2014	REP16/FFV par. 76, Annexe V
CCFICS	Orientations pour le suivi des performances des systèmes nationaux de contrôle des aliments (avant-projet)	N03-2015	REP16/FICS par. 32 et Annexe III

¹ Pour les réunions des comités du Codex tenues après mars 2016, les avant-projets de normes et textes apparentés soumis pour adoption à l'étape 5 seront publiés comme Additif 1 au présent document.